

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2263

présenté par
Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 77, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 13 mars 2026, un rapport évaluant les conditions de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics relatifs aux équipements, matériels et logiciels utilisés par la Police et Gendarmerie nationale, ainsi que leurs conséquences budgétaires et opérationnelles.

Ce rapport analyse notamment la qualité des prestations fournies, la prise en compte des besoins des utilisateurs finaux lors de la préparation des marchés, et les dispositifs de contrôle mis en place pour garantir la conformité des livraisons aux exigences fonctionnelles exprimées.

Il présente enfin des pistes d'amélioration visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la performance de la commande publique du ministère de l'Intérieur.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, l'attention est appelée sur les difficultés récurrentes rencontrées dans la mise en œuvre de certains marchés publics passés pour la police nationale, difficultés qui suscitent un vrai ressentiment parmi les personnels et interrogent la qualité de la dépense publique.

De nombreux exemples illustrent ces dysfonctionnements :

- logiciels de recueil de procédures judiciaires onéreux mais inadaptés aux besoins opérationnels ;
- outils de gestion des ressources humaines inopérants, incapables d'imputer correctement certains avancements ;
- caméras-piétons peu autonomes, fragiles ou techniquement inexploitable ;

- caméras embarquées pour motards dépourvues de solution de fixation ;
- gilets pare-balles plus lourds et jugés moins ergonomiques que ceux de la génération précédente.

Le cas le plus emblématique demeure celui du marché public « UniForces » relatif à l'habillement, qui représente à lui seul environ 300 millions d'euros. Conclu pour la police et la gendarmerie nationales, ce marché a connu d'importants retards de mise en œuvre : ruptures d'approvisionnement, bugs informatiques, stocks insuffisants, livraisons non honorées. La moitié environ des commandes n'a pu être exécutée, entraînant un mécontentement profond des agents et une perte d'efficacité opérationnelle.

Si la direction générale de la police nationale assure que les besoins « métiers » sont identifiés en amont des appels d'offres, force est de constater que la consultation effective des utilisateurs et le suivi de la qualité des livraisons demeurent perfectibles.

Le présent amendement vise donc à inviter le Gouvernement à remettre un rapport d'évaluation complet sur la passation et l'exécution des marchés publics du ministère de l'Intérieur relatifs à la police nationale, afin de tirer les enseignements nécessaires et de renforcer la performance de la commande publique, dans un souci d'efficacité, d'économie et de respect des besoins du terrain.